

# MOBILITÉ DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

## PARTIR EN EUROPE



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union

Vous travaillez dans les **services administratifs et techniques** de l'UPVD, et vous souhaitez **partir en Europe** pour vous former?

Le **programme Erasmus+** permet la mobilité des personnels administratifs et techniques pour effectuer une mission de formation, d'échange de bonnes pratiques, dont l'objectif est de renforcer ses compétences professionnelles dans une université partenaire ou une entreprise en Europe.

MOBILITÉ DE FORMATION: STT (STAFF MOBILITY - TRAINING)

- Durée : 1 semaine (5 jours d'activités + 2 jours de voyage)
- Lieu : Dans une entreprise ou un Établissement d'Enseignement Supérieur européen
- Programme de formation validé par votre responsable et le coordinateur institutionnel Erasmus+ de l'UPVD
- Montant de la bourse : Il est calculé en fonction de la distance et du taux journalier du pays d'accueil. La bourse se compose d'un forfait pour le voyage + un forfait journalier pour les frais de séjour (per diem).

Groupe	Liste des pays éligibles	Forfait journalier
Groupe1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni	119 €/jour
Groupe2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	106 €/jour
Groupe3	Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	92 €/jour

Forfait pour le voyage :

Distance Aller (Kms)	Forfait (A/R)
10-99	20 €
100-499	180 €
500-1999	275 €
2000-2999	360 €
3000-3999	530 €
4000-7999	820 €
Plus de 8000	1500 €

Pour calculer la distance : [https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/distance-calculator\\_en](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/distance-calculator_en)

## COMMENT CANDIDATER?

Pour la mise en place d'une mobilité dans le cadre du programme Erasmus+, vous devez impérativement contacter le SRI pour connaître les démarches et les règles à suivre.

Votre projet de mobilité devra être présenté au moins deux mois avant la date prévue de cette dernière, et au plus tard fin janvier pour une mobilité réalisée dans l'année universitaire en cours.

Vous devrez convenir avec votre établissement d'accueil d'un programme de travail, qui devra être validé par votre supérieur hiérarchique et qui devra préciser :

- Les principaux objectifs de la mobilité
- La valeur ajoutée de la mobilité
- Le contenu du programme de formation
- Les résultats et impact attendus

Si vous souhaitez être accueilli dans un établissement d'enseignement supérieur européen, le SRI pourra vous renseigner sur les possibilités de mobilité offertes par nos partenaires. S'il s'agit d'une mobilité au sein d'une entreprise, que vous devez vous-même démarcher, il faut qu'elle soit localisée dans un des 33 pays éligibles au programme [les 28 pays de l'Union Européenne + AELE (Islande, Lichtenstein, Norvège) + Turquie et Ancienne République Yougoslave de Macédoine].

La liste des universités partenaires est consultable sur la [carte des accords d'échanges internationaux](#). Vous pouvez consulter la [Plateforme IMOTION](#), qui propose une liste d'offres de formations organisées par des universités européennes.

- Après sélection, l'acceptation ou le refus de votre demande vous sera communiqué après avis du coordinateur institutionnel Erasmus+, en fonction du nombre de demandes et de l'enveloppe financière allouée à l'UPVD.
- Dès lors que votre demande sera acceptée, il vous faudra retirer et compléter le dossier de mobilité de formation Erasmus+

L'Université de Perpignan Via Domitia bénéficie d'une subvention très limitée pour les mobilités de formation. Les mobilités ne peuvent pas être réalisées durant le mois d'août.

## PARTIR À L'INTERNATIONAL

---



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union

L'université de Perpignan Via Domitia participe également à plusieurs programmes de mobilité basés sur l'excellence académique entre l'Europe et les pays non européens, dans le cadre du programme **Erasmus + "Mobilité Internationale de Crédits" (EMIC)**, financé par la Commission Européenne.

Destinés aux étudiants mais également au **personnel académique et au personnel administratif**, ces programmes offrent des bourses de mobilité permettant d'effectuer un séjour d'échange de bonnes pratiques dans un établissement d'enseignement supérieur partenaire. Les échanges sont en général possibles dans les deux sens, c'est à dire en **m o b i l i t é e n t r a n t e e t s o r t a n t e .**

Pour l'année 2018/2019, l'UPVD a obtenu des financements pour des mobilités avec les pays suivants :

- Algérie
- Kazakhstan
- Tunisie

Pour l'année 2019/2020, l'UPVD a obtenu des financements avec les pays suivants :

- Kazakhstan
- Tunisie
- Vietnam

Pour plus d'informations : [Cliquez ici](#).

## CONTACTS

### **Mobilité en Europe**

Asmae BACHRI

SRI - Bât.A RDC

Tél. +33 (0)4 68 66 20 12

Fax. +33 (0)4 68 66 21 01

[bureau.erasmus@univ-perp.fr](mailto:bureau.erasmus@univ-perp.fr)

### **Mobilité à l'International**

Sandrine CANADAS

SRI - Bât.A RDC

Tél : +33 (0)4 68 66 22 18

[sec-suri@univ-perp.fr](mailto:sec-suri@univ-perp.fr)